

Newsletter de l'AADH

Etre défendu, un droit universel



Découvrez la quatrième newsletter de l'année 2020 de l'AADH!

Indispensable pour suivre les nombreuses activités développées au sein de l'Alliance et découvrir ses nouveaux projets.

Information

En raison des nouvelles contraintes sanitaires, la 2e édition de notre Gala de Charité au profit de la lutte contre le travail des enfants est reportée à juin 2021.

Une rentrée riche en projets :

- L'essor de nos Programmes "**Enfance Précarité Zéro**" et "**Identités Plurielles**".
- L'obtention du financement pour le projet "**CLEAR-Rights**".
- L'établissement d'un nouveau partenariat avec **l'Hôpital Avicenne** afin de mettre en place des **permanences juridiques**.

Point sur l'essor de nos programmes :

↳ Le programme "Enfance Précarité Zéro"

En 2019, le Ministère de la Justice a recensé plus de 16 500 mineurs isolés étrangers. Depuis 2016, ce chiffre a augmenté de plus de 200%. En situation de très grande vulnérabilité, certains mineurs sont victimes de traite et de proxénétisme. Leur minorité est souvent remise en cause.

Dans le cadre de son partenariat avec Kids in Need of Defense (KIND), l'AADH forme et assiste des avocats *pro bono*. **2 formations** sont organisées pour les avocats cet automne afin d'assurer la prise en charge juridique des enfants en migration et veiller au respect de leurs droits fondamentaux.

Près de **80 dossiers** ont été traités depuis le début de l'année 2020.



↳ Le Programme "identités plurielles"

Nous recherchons actuellement des financements pour l'impression et la **diffusion en milieu scolaire de la bande dessinée "Alexis est une fille"** réalisée en partenariat avec les étudiants de la clinique juridique de l'Université Grenoble.

Nous développons également une **campagne de sensibilisation** aux droits des enfants transgenres et transexués en impliquant des étudiants de cliniques juridiques. Notre objectif est de les former à cette question et de leur permettre d'organiser des actions de sensibilisation en milieu scolaire et universités populaires à travers le territoire français.



Obtention d'un financement pour le projet "CLEAR-Rights"

L'Alliance est heureuse d'avoir obtenu un financement de la Commission européenne dans le but de développer le projet « **CLEAR-Rights** » en partenariat avec *Terre des Hommes*, *PILnet* et *Defence for Children International*.

Ce projet vise à améliorer l'**égalité d'accès à l'assistance juridique pour les enfants en situation de conflit avec la loi**. Il serait mis en oeuvre à travers 6 pays européens (Belgique, France, Grèce, Hongrie, Pays-Bas et Roumanie).

Bienvenue !

Nouveau partenariat:

L'AADH compte parmi ses nouveaux partenaires **La Plage**, association qui aide au sein de **l'Hôpital Avicenne de Bobigny** des personnes en grande précarité, exilées et ayant connues des violences sexuelles.

Ce partenariat inédit pour l'Alliance vise à assurer 2 **permanences juridiques** par mois au sein de l'hôpital afin d'accompagner les patients et de les assister juridiquement.

Toute l'équipe de l'AADH souhaite la bienvenue aux partenaires associatifs qui nous ont récemment rejoints :



Pro'Pulse

Association
La Plage

Report du Gala de Charité - édition 2020

L'Alliance s'engage activement contre la traite des êtres humains et, plus particulièrement, des enfants. Depuis sa création, elle est intervenue gracieusement dans **plus de 120 dossiers** de traite.

Pour continuer à lutter contre le travail forcé des enfants, l'Alliance organise la deuxième édition de son Gala de Charité. Une vente aux enchères caritative d'œuvres y sera réalisée afin de lever des fonds.

Suite aux nouvelles mesures sanitaires adoptées par le Gouvernement, l'AADH a pris la décision de **reporter en juin 2021 la 2e édition du Gala de Charité.**

Dans l'attente de nos retrouvailles, l'Alliance remercie ses partenaires, la marraine du Gala **Clotilde Courau** ainsi que **Souad Massi** qui nous fera l'honneur d'interpréter ses chansons en live lors de cette soirée.



BONNE NOUVELLE:

Les dons en faveur de l'AADH affectés à l'aide directe envers les personnes physiques sont désormais **déductibles** ! C'est donc le moment rêvé pour nous aider !

Pour cela, ça se passe par → [ICI](#)